

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-384 du 11 septembre 1998

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,
ministre des Finances de l'intérim de Madame
Ramatou BABA-MOUSSA, ministre de la
Protection sociale et de la condition féminine
pour compter du 09 septembre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution
de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998, portant composition du gouvernement ;

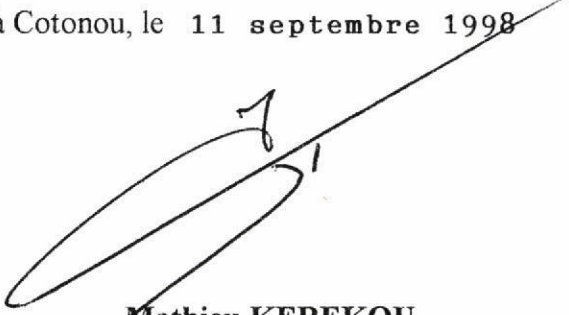
DECRETE :

Article 1er.-Pour du mercredi 09 septembre 1998, monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,
ministre des Finances est chargé de l'intérim du ministre de la Protection sociale et de la
condition féminine pendant l'absence de madame Ramatou BABA-MOUSSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 11 septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations :PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MTPT-MF 4 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-